

# TENTATIVE DE MEURTRE

## à Flines-les-Raches

Dans la nuit, un inconnu tire sur un meunier qui retraits chez lui. — Le crime semble être prémédité.

Les communes de Raches et de Flines-les-Raches déjà mises en émoi par les tentatives criminelles commises sur le village de fer, il y a quelques semaines, sont à nouveau soulevées par l'émotion que suscite une tentative d'assassinat accomplie avec audace jeudi soir, vers huit heures.

A cette heure là, M. Auguste Décaire, âgé de trente-sept ans, meunier et cultivateur, rue dit Henr, retraits chez lui à bicyclette. Il revenait d'Auchy où il avait assisté à une vente de machines agricoles. Il n'était plus qu'à six mètres à peu près de son habitation lorsqu'il entendit appeler :

C'est toi, Décaire, lui cria-t-il. Le meunier, tourna la tête, aperçut un individu de haute taille et répondit : « Oui, c'est moi ! »

Il n'avait pas achevé qu'une détonation retentit. M. Décaire se sentit ébranlé. Il se précipita vers la porte de son habitation et se trouva devant lui un individu qui tira sur lui. Le meunier fut atteint à la tête et à la poitrine. Il tomba dans le sang et mourut quelques instants après.

Le meunier fut transporté à l'hôpital de Valenciennes. Les constatations faites sur le cadavre ont permis de constater que le crime avait été prémédité. L'individu qui a tiré sur le meunier a été arrêté et est actuellement détenu à la prison de Valenciennes.

# Incendiaires arrêtés

## A LENS

Pour relever ses affaires qui périclitaient, un marchand de chaussures met le feu à son magasin. — On l'arrête ainsi que sa femme et un complice.

Le 25 décembre dernier, un incendie éclata dans un magasin de chaussures tenu par M. Louis Legrand, rue Victor-Ficart, en face du commissariat et de la famille. Des passants s'aperçurent du sinistre, donnèrent l'alarme et quelques minutes après on était maître du feu qui avait consumé le magasin et les marchandises situées à l'intérieur.

Nous avons, à cette époque, relaté cet incendie et nous ajoutons que l'on se penche sur les causes de ce sinistre. En effet, dans le magasin brûlé il n'y avait pas de chaussures renfermées les chaussures avaient pu s'enlever.

Une enquête fut ouverte par la gendarmerie, et cette enquête fut poursuivie, après deux mois de recherches, à l'arrestation de deux individus, Louis Legrand, et sa femme Catherine, et d'un commissionnaire, nommé François Oscar. Tous trois ont été arrêtés et sont actuellement détenus à la prison de Valenciennes.

Cette enquête a permis de constater que les incendiaires avaient mis le feu à leur magasin pour relever ses affaires qui périclitaient. Les trois individus ont été condamnés à des peines de prison et de travaux forcés.

Le lendemain, au moment où le commissaire n'aurait plus de nouvelles, mais il commença à le lever, jusqu'à 9 heures, date à laquelle il rendit à la chambre Savary, la libre disposition de la chambre qu'il avait louée.

Les premiers renseignements fortifièrent les soupçons des gendarmes qui interrogèrent alors François Oscar. Celui-ci ne fit aucune difficulté pour reconnaître ses marchandises appartenant à Louis Legrand. Ce dernier, qui est son voisin, lui avait confié que ses affaires périclitaient et lui avait demandé à l'aider à se tirer d'affaires en lui faisant acheter des marchandises.

Il se tirait de sa situation en vendant son magasin à sa situation qu'un liquidant par le feu son magasin ; l'argent de l'assurance lui aurait servi à payer ses créanciers. Il combina avec son voisin François Oscar, et avec sa femme, le plan criminel. Celui-ci serait parti au bal et il dirigerait l'incendie, un de ces deux complices devait mettre le feu aux rayons de chaussures avec des « allume-feu », cela fait sa femme devait venir le rejoindre au bal, pendant que le commissionnaire veillerait au grain et éteindrait l'incendie avant qu'il n'ait fait trop de progrès.

Pour sa part, Legrand déclara ignorer de quelle façon exacte cette partie du programme fut exécutée. L'enquête ne tarda pas à fixer ce point d'histoire. La femme Legrand, interrogée, déclara qu'après le départ de son mari, elle alluma au gaz une brassée d'allume-feu et qu'elle les déposa sur un rayon, puis elle partit pour le bal en emmenant sa jeune fille. Ceci se passa à 9 heures et demie.

Il ne vint jamais à l'esprit d'un homme honnête, sain et normalement constitué de faire un journal dans le but exclusif et ardent de gagner de l'argent. Dans tous les journaux on se félicite lorsque l'on voit les deux bouts, problème angoissant qui se pose devant tous les laborieux.

De cet outil des forbans ont pensé qu'il serait bon, précisément en raison de sa réputation et de son pouvoir de faire un instrument d'effraction pour coffres-forts récalcitrants. L'objet serait à triple effet : célérité, discrétion, quasi sécurité.

Un marchand de crocodiles, usurier, maître charbon, passe-journales, est condamné à six mois de prison par le Tribunal de Lille.

La presse, avec l'autorité que lui donne la vie moderne, le respect dont l'entoure le public, grâce à la scrupuleuse honnêteté des professionnels, à la conscience de leur devoir, est un merveilleux outil de l'activité sociale.

Il ne viendrait jamais à l'esprit d'un homme honnête, sain et normalement constitué de faire un journal dans le but exclusif et ardent de gagner de l'argent. Dans tous les journaux on se félicite lorsque l'on voit les deux bouts, problème angoissant qui se pose devant tous les laborieux.

De cet outil des forbans ont pensé qu'il serait bon, précisément en raison de sa réputation et de son pouvoir de faire un instrument d'effraction pour coffres-forts récalcitrants. L'objet serait à triple effet : célérité, discrétion, quasi sécurité.

Un marchand de crocodiles, usurier, maître charbon, passe-journales, est condamné à six mois de prison par le Tribunal de Lille.

La presse, avec l'autorité que lui donne la vie moderne, le respect dont l'entoure le public, grâce à la scrupuleuse honnêteté des professionnels, à la conscience de leur devoir, est un merveilleux outil de l'activité sociale.

Il ne viendrait jamais à l'esprit d'un homme honnête, sain et normalement constitué de faire un journal dans le but exclusif et ardent de gagner de l'argent. Dans tous les journaux on se félicite lorsque l'on voit les deux bouts, problème angoissant qui se pose devant tous les laborieux.

De cet outil des forbans ont pensé qu'il serait bon, précisément en raison de sa réputation et de son pouvoir de faire un instrument d'effraction pour coffres-forts récalcitrants. L'objet serait à triple effet : célérité, discrétion, quasi sécurité.

Un marchand de crocodiles, usurier, maître charbon, passe-journales, est condamné à six mois de prison par le Tribunal de Lille.

Le se tirait de sa situation en vendant son magasin à sa situation qu'un liquidant par le feu son magasin ; l'argent de l'assurance lui aurait servi à payer ses créanciers. Il combina avec son voisin François Oscar, et avec sa femme, le plan criminel. Celui-ci serait parti au bal et il dirigerait l'incendie, un de ces deux complices devait mettre le feu aux rayons de chaussures avec des « allume-feu », cela fait sa femme devait venir le rejoindre au bal, pendant que le commissionnaire veillerait au grain et éteindrait l'incendie avant qu'il n'ait fait trop de progrès.

Pour sa part, Legrand déclara ignorer de quelle façon exacte cette partie du programme fut exécutée. L'enquête ne tarda pas à fixer ce point d'histoire. La femme Legrand, interrogée, déclara qu'après le départ de son mari, elle alluma au gaz une brassée d'allume-feu et qu'elle les déposa sur un rayon, puis elle partit pour le bal en emmenant sa jeune fille. Ceci se passa à 9 heures et demie.

Il ne vint jamais à l'esprit d'un homme honnête, sain et normalement constitué de faire un journal dans le but exclusif et ardent de gagner de l'argent. Dans tous les journaux on se félicite lorsque l'on voit les deux bouts, problème angoissant qui se pose devant tous les laborieux.

De cet outil des forbans ont pensé qu'il serait bon, précisément en raison de sa réputation et de son pouvoir de faire un instrument d'effraction pour coffres-forts récalcitrants. L'objet serait à triple effet : célérité, discrétion, quasi sécurité.

Un marchand de crocodiles, usurier, maître charbon, passe-journales, est condamné à six mois de prison par le Tribunal de Lille.

La presse, avec l'autorité que lui donne la vie moderne, le respect dont l'entoure le public, grâce à la scrupuleuse honnêteté des professionnels, à la conscience de leur devoir, est un merveilleux outil de l'activité sociale.

Il ne viendrait jamais à l'esprit d'un homme honnête, sain et normalement constitué de faire un journal dans le but exclusif et ardent de gagner de l'argent. Dans tous les journaux on se félicite lorsque l'on voit les deux bouts, problème angoissant qui se pose devant tous les laborieux.

De cet outil des forbans ont pensé qu'il serait bon, précisément en raison de sa réputation et de son pouvoir de faire un instrument d'effraction pour coffres-forts récalcitrants. L'objet serait à triple effet : célérité, discrétion, quasi sécurité.

Un marchand de crocodiles, usurier, maître charbon, passe-journales, est condamné à six mois de prison par le Tribunal de Lille.

La presse, avec l'autorité que lui donne la vie moderne, le respect dont l'entoure le public, grâce à la scrupuleuse honnêteté des professionnels, à la conscience de leur devoir, est un merveilleux outil de l'activité sociale.

Il ne viendrait jamais à l'esprit d'un homme honnête, sain et normalement constitué de faire un journal dans le but exclusif et ardent de gagner de l'argent. Dans tous les journaux on se félicite lorsque l'on voit les deux bouts, problème angoissant qui se pose devant tous les laborieux.

De cet outil des forbans ont pensé qu'il serait bon, précisément en raison de sa réputation et de son pouvoir de faire un instrument d'effraction pour coffres-forts récalcitrants. L'objet serait à triple effet : célérité, discrétion, quasi sécurité.

Un marchand de crocodiles, usurier, maître charbon, passe-journales, est condamné à six mois de prison par le Tribunal de Lille.

# DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

## LES ESPIONS DU MIDI

### affaire Blain et C<sup>o</sup>

La dernière audience. — Le jugement à huis clos.

La dernière audience. — Le jugement à huis clos. — Le procès Blain et C<sup>o</sup> a été terminé hier par le Tribunal de Valenciennes. Les accusés ont été condamnés à des peines de prison et de travaux forcés.

Le général d'Amade a livré le dernier combat contre un lieutenant de Moulouy Hatid.

Tanger, 7 mars. — Une dépêche du général d'Amade, datée de Sidi-Hajaz, 6 mars, 7 heures du soir, indique que les troupes ont séjourné à Sidi-Hajaz, des reconnaissances ont été effectuées de ce point sur le territoire de Zaïda. Aucun incident à signaler. L'état sanitaire est excellent.

Le général d'Amade signale que dans les derniers engagements il a eu à combattre le mehalla de Kattani.

NOS TROUPES AU MAROC. — Les colonnes réunies sont parties ce matin pour Si-Aïaj, où elles prendront le repos le 6 mars. Elles repartiront le 7.

Le lieutenant Merle, blessé le 29 février, sera amputé aujourd'hui.

LA PRESSE ALLEMANDE. — Berlin, 7 mars. — Les *Munchener Neueste Nachrichten* écrivent que le ministre des affaires étrangères allemandes a déclaré que les plans de l'Allemagne pour l'occupation de la province de la Chouvaïa ont été abandonnés.

Les Etats-Unis et Japon. — Les Etats-Unis craignent que la flotte fut attaquée dans le détroit de Magellan.

EN RUSSIE. — Galatrophe de chemin de fer. — DOUZE TUES. — QUARANTE-SIX BLESSÉS.

SAINT-PETERSBOURG, 7 mars. — Un train-gramme de Samara annonce que le train-poste venant de Tashkent a déraillé entre le station de Tschir-Gout et de Korandj. Le wagon postal tomba dans un ravin, 12 personnes ont été tuées, 45 blessées, dont 36 sérieusement.

L'AFFAIRE DES ATTACHES. — UNE DEMISSION. — Paris, 7 mars. — On annonce que M. Jérôme Lévy, l'un des deux attachés mis en cause dans les récents incidents, vient de donner sa démission de chef-adjoint du cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie.

AL LA FRONTIERE. — Algéro-Marocaine. — L'AGITATION DES TRIBUS. — CHEF DIT LE GENERAL BAILLON, DE MOU-VERMENT HAFIDISTE.

Les Affaires du Maroc. — Le général d'Amade a livré le dernier combat contre un lieutenant de Moulouy Hatid.

Tanger, 7 mars. — Une dépêche du général d'Amade, datée de Sidi-Hajaz, 6 mars, 7 heures du soir, indique que les troupes ont séjourné à Sidi-Hajaz, des reconnaissances ont été effectuées de ce point sur le territoire de Zaïda. Aucun incident à signaler. L'état sanitaire est excellent.

Le général d'Amade signale que dans les derniers engagements il a eu à combattre le mehalla de Kattani.

NOS TROUPES AU MAROC. — Les colonnes réunies sont parties ce matin pour Si-Aïaj, où elles prendront le repos le 6 mars. Elles repartiront le 7.

Le lieutenant Merle, blessé le 29 février, sera amputé aujourd'hui.

LA PRESSE ALLEMANDE. — Berlin, 7 mars. — Les *Munchener Neueste Nachrichten* écrivent que le ministre des affaires étrangères allemandes a déclaré que les plans de l'Allemagne pour l'occupation de la province de la Chouvaïa ont été abandonnés.

Les Etats-Unis et Japon. — Les Etats-Unis craignent que la flotte fut attaquée dans le détroit de Magellan.

EN RUSSIE. — Galatrophe de chemin de fer. — DOUZE TUES. — QUARANTE-SIX BLESSÉS.

SAINT-PETERSBOURG, 7 mars. — Un train-gramme de Samara annonce que le train-poste venant de Tashkent a déraillé entre le station de Tschir-Gout et de Korandj. Le wagon postal tomba dans un ravin, 12 personnes ont été tuées, 45 blessées, dont 36 sérieusement.

L'AFFAIRE DES ATTACHES. — UNE DEMISSION. — Paris, 7 mars. — On annonce que M. Jérôme Lévy, l'un des deux attachés mis en cause dans les récents incidents, vient de donner sa démission de chef-adjoint du cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie.

AL LA FRONTIERE. — Algéro-Marocaine. — L'AGITATION DES TRIBUS. — CHEF DIT LE GENERAL BAILLON, DE MOU-VERMENT HAFIDISTE.

Paris, 7 mars. — La commission du budget, saisie d'une demande de crédit de 35.000 francs pour la cérémonie Zola au Panthéon, a donné un avis favorable.

Le programme de la cérémonie. — Paris, 7 mars. — La commission du budget, saisie d'une demande de crédit de 35.000 francs pour la cérémonie Zola au Panthéon, a donné un avis favorable.

Les Affaires du Maroc. — Le général d'Amade a livré le dernier combat contre un lieutenant de Moulouy Hatid.

Tanger, 7 mars. — Une dépêche du général d'Amade, datée de Sidi-Hajaz, 6 mars, 7 heures du soir, indique que les troupes ont séjourné à Sidi-Hajaz, des reconnaissances ont été effectuées de ce point sur le territoire de Zaïda. Aucun incident à signaler. L'état sanitaire est excellent.

Le général d'Amade signale que dans les derniers engagements il a eu à combattre le mehalla de Kattani.

NOS TROUPES AU MAROC. — Les colonnes réunies sont parties ce matin pour Si-Aïaj, où elles prendront le repos le 6 mars. Elles repartiront le 7.

Le lieutenant Merle, blessé le 29 février, sera amputé aujourd'hui.

LA PRESSE ALLEMANDE. — Berlin, 7 mars. — Les *Munchener Neueste Nachrichten* écrivent que le ministre des affaires étrangères allemandes a déclaré que les plans de l'Allemagne pour l'occupation de la province de la Chouvaïa ont été abandonnés.

Les Etats-Unis et Japon. — Les Etats-Unis craignent que la flotte fut attaquée dans le détroit de Magellan.

EN RUSSIE. — Galatrophe de chemin de fer. — DOUZE TUES. — QUARANTE-SIX BLESSÉS.

SAINT-PETERSBOURG, 7 mars. — Un train-gramme de Samara annonce que le train-poste venant de Tashkent a déraillé entre le station de Tschir-Gout et de Korandj. Le wagon postal tomba dans un ravin, 12 personnes ont été tuées, 45 blessées, dont 36 sérieusement.

L'AFFAIRE DES ATTACHES. — UNE DEMISSION. — Paris, 7 mars. — On annonce que M. Jérôme Lévy, l'un des deux attachés mis en cause dans les récents incidents, vient de donner sa démission de chef-adjoint du cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie.

AL LA FRONTIERE. — Algéro-Marocaine. — L'AGITATION DES TRIBUS. — CHEF DIT LE GENERAL BAILLON, DE MOU-VERMENT HAFIDISTE.

Paris, 7 mars. — La commission du budget, saisie d'une demande de crédit de 35.000 francs pour la cérémonie Zola au Panthéon, a donné un avis favorable.

Le programme de la cérémonie. — Paris, 7 mars. — La commission du budget, saisie d'une demande de crédit de 35.000 francs pour la cérémonie Zola au Panthéon, a donné un avis favorable.

Grave affaire d'espionnage. — Un allemand qui avait offert à des puissances ces plans, les secrets de la fabrication des torpilles américaines, est arrêté.

New-York, 7 mars. — La police vient d'arrêter un individu nommé William Escher, allemand, non naturalisé américain, âgé de quarante-six ans. Cette arrestation est d'une importance internationale et a amené une transformation du système défensif des Etats-Unis et des projectiles fournis à la flotte.

On a trouvé chez Escher des lettres et des papiers prouvant qu'il était en pourparlers avec des gouvernements étrangers, principalement avec l'Allemagne, pour leur livrer les secrets de fabrication de torpilles et autres projectiles exclusivement destinés à la flotte américaine.

Escher a été arrêté sur la plainte de vol lancée contre lui par M. Louis Conrad, représentant de la société E.-W. Bliss, fabricant de projectiles.

Dans un atelier faisant partie de sa maison, Escher avait découvert une installation complète pour la fabrication de torpilles et projectiles, huit projectiles à moitié terminés, et des instruments d'un prix élevé provenant de la société Bliss, ce qui justifiait l'arrestation du vol.

Parmi les papiers, on a trouvé quatre lettres émanant d'agents du gouvernement allemand. Dans l'une il est dit que l'Allemagne refuse d'acheter les plans de torpilles proposés, mais qu'elle désire qu'en lui en soit livré un certain nombre.

Il n'y aura pas de reconnaissance. — Paris, 7 mars. — Au cours de l'interrogatoire qui a eu lieu ce matin devant le juge d'instruction MM. Rivière et Georges Leygues, ont remis à M. Mendel la déclaration suivante :

« Au cours d'une explication qui eut lieu dans les cotillons du Palais-National, le 6 mars 1908, entre M. Bertheux vice-président de la Chambre, et M. Mendel, chef-adjoint du cabinet du Président du Conseil, M. Mendel a adressé à M. Bertheux une parole injurieuse, qui a provoqué de la part de M. Bertheux une vive réaction. »

Les témoins de M. Mendel ont alors adressé au juge d'instruction une lettre lui déclarant qu'ils n'avaient rien dit de ce qui est rapporté dans la déclaration de M. Bertheux. M. Bertheux lui adresserait une lettre pour lui faire part de la déclaration qu'ils venaient de faire à ceux de M. Mendel.

M. Mendel a répondu à ses deux témoins par la lettre suivante : « Mes chers amis, Je vous remercie et je m'excuse d'avoir été inutile que je n'ai pu me refuser une réponse par les armes, alors qu'il m'a insulté et frappé. Je n'ai qu'à prendre acte de son attitude. »

Le Meurtre de Saint-Brieuc. — Le lieutenant Laroche est acquitté. — Rennes, 7 mars. — Le lieutenant Laroche, chef de détachement, est acquitté de l'accusation de meurtre sur le corps de son officier, qui, en état de légitime défense, s'empara d'un revolver et tua le lieutenant Laroche.

Le Meurtre de Saint-Brieuc. — Le lieutenant Laroche est acquitté. — Rennes, 7 mars. — Le lieutenant Laroche, chef de détachement, est acquitté de l'accusation de meurtre sur le corps de son officier, qui, en état de légitime défense, s'empara d'un revolver et tua le lieutenant Laroche.

Zola au Panthéon. — Le programme de la cérémonie. — Paris, 7 mars. — La commission du budget, saisie d'une demande de crédit de 35.000 francs pour la cérémonie Zola au Panthéon, a donné un avis favorable.